

# PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU

## SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,  
SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

## SOULTZ-SOUS-FORETS

### Liste des servitudes d'utilité publique

#### REVISION N°1 APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU

27 MAR. 2012

A HOHWILLER  
LE

03 AVR. 2012

LE PRESIDENT



Charles GRAF

E560PEA01

CONSEIL GÉNÉRAL  
**BAS-RHIN**



**O.T.E. ingénierie**  
OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN  
1 rue de la Lisière  
BP 40110  
F - 67403 ILLKIRCH CEDEX  
Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

Maurice Valérie  
**FREY - GOBYN**  
ARCHITECTES  
URBANISTES

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAC				
	AS1	IAC3	<p>Protection des eaux potables</p> <p><b>Commune de LOBSANN :</b>  Dérivation des Eaux et Protection des Captages d'Eau Potable – <u>Forage de Marienbronn</u> n° 01687X0021  - périmètre de protection rapprochée</p> <p><b>Syndicat des Eaux de Soultz-Sous-Forêts :</b>  Dérivation des Eaux et Protection des Captages d'Eau Potable – <u>Source des 7 fontaines</u> n° 01688X0024 et <u>source de la grande fontaine</u> n° 01688X0061 -  <u>Forages du Hochwald 1</u> n° 01688X0019 et <u>Hochwald 2</u> n° 01688X0023  - périmètre de protection rapprochée</p>	<p>Code de la Santé Publique  - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables  Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique  Article R 1321-13</p>	<p>Arrêté préfectoral du 9 octobre 2000  modifié le 9 novembre 2000</p> <p>Arrêté préfectoral du 22 décembre 2000</p>	<p>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  14, rue du Maréchal Juin  B.P. 1028/F  67070 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p>Rue des Barons de Flackenstein. <u>Eglise protestante</u> (cad. 1 95)</p> <p>Rue de la Bergerie. <u>Synagogue</u> : façades et toitures d'origine et vitraux figuratifs (cad. 1 269/138)</p> <p>48, rue du Docteur Deutsch. <u>Ancienne maison Müntz</u> : façades, toitures et clôtures ; à l'intérieur : escalier principal et dallage du couloir au rez-de-chaussée (cad.7 137)</p> <p>Rue Principale. <u>Eglise</u> simultanée Saint-Jean-Baptiste de Hohwiller : chœur de l'église</p> <p>Rue Principale. <u>Eglise</u> simultanée Saint-Jean-Baptiste de Hohwiller : peintures murales</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques</p> <p>Code du Patrimoine</p> <p>Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Inscrip. inv. M.H. le 21 mars 1983</p> <p>Inscrip. M.H. le 16 août 1994</p> <p>Inscrip. M.H. le 5 septembre 1996</p> <p>Inscrip. M.H. le 21 février 1997</p> <p>Cl. M.H. le 16 février 1930</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>3, Place de la République</p> <p>67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>2, Place de la République</p> <p>67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS</b>		II				
<b>Energie</b>		IIA				
<b>Electricité et Gaz</b>						
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité)  <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u>  - ligne 63 kv Altenstadt – Preusdorf (C351)	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1, rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG Cedex  Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	I3	IIAa1 Gaz	<p>Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (canalisation de gaz)</p> <p><u>Canalisation de transport de gaz exploitée par GRT Gaz :</u></p> <p><u>canalisation de gaz tube acier DN 200 n° 557 SCHALKENDORF - RITTERSHOFFEN</u></p> <p>(servitude non aedificandi portant sur une bande de : 4m à droite et 2 m à gauche, dans le sens Schalkendorf-Rittershoffen)</p>	<p>Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée</p> <p>Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret n° 64.81 du 23 janvier 1964</p> <p>Décret du 14 octobre 2003</p>	<p>Arrêté préfectoral du 20 juillet 2000</p>	<p>Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1, rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>GRT Gaz Région Nord Est 24, Quai Sainte Catherine 54042 NANCY cedex</p> <p>GRT Gaz Région Nord Est Agence d'exploitation de Strasbourg Rue Ampère CS41016 67451 MUNDOLSHEIM</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>Communications</b>		IID				
<b>Voies ferrées et aérotrains</b>		IIDc				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques  <u>Ligne SNCF STRASBOURG - WISSEMBOURG</u>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
			La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes			
<b>Circulation aérienne</b>		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement  <u>(Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)</u>	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale de l'Équipement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	<p>Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques</p> <p><u>Centre radioélectrique de DRACHENBRONN - LANGENBERG :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- zone de garde de l'îlot n° 2</li> <li>- zone de protection des îlots n° 1, 2 et 3</li> </ul>	<p>Code des Postes et des communications électroniques</p> <p>Articles L.57 à L.62-1</p> <p>Articles R.27 à R.39</p>	Décret du 12 mai 1981	<p>Direction Départementale de l'Équipement Bases Aériennes</p> <p>Quartier de l'Aéroport</p> <p>67960 ENTZHEIM</p>
	PT2	IIE2	<p>Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</p> <p><u>Centre radioélectrique de DRACHENBRONN - LANGENBERG :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- zone primaire et secondaire de l'îlot n° 2</li> <li>- zone secondaire de l'îlot n° 1</li> </ul>	<p>Code des Postes et des communications électroniques</p> <p>Articles L.54 à L.56-1</p> <p>Articles R.21 à R.26-1</p>	Décret du 12 mai 1981	<p>Direction Départementale de l'Équipement Bases Aériennes</p> <p>Quartier de l'Aéroport</p> <p>67960 ENTZHEIM</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA DEFENSE NATIONALE</b>		III				
	Ar5	III4	Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires  <u>Ouvrage du Hochwald</u> <u>Première zone</u> ( le décret du 30 novembre 2005 a supprimé les 2ème et 3ème zones)	Lois du 8 juillet 1791, du 17 juillet 1819 et du 10 juillet 1851 Code de la Défense Articles L 5114-1 à L 5114-3	Décret du 17 septembre 1936 Décret du 30 novembre 2005	Etablissement du Génie Quartier Rageot de la Touche 44, rue Lauth B.P.N° 21043 67071 STRASBOURG Cedex
			Les alignements résultants des plans généraux d'alignement des C.D. 263 et C.D 28 (approuvés en 1904), ainsi que des C.D. 51 et 52 (approuvés en 1900) sont abandonnés.			

#### REVISION N°1

Approbation

VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU  
27 MAR. 2012

A HOHWILLER

Le 03 AVR. 2012

Le Président



Charles GRAF

#### Périmètres de protection modifiés

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE  
ALA DELIBERATION DU  
27 MAR. 2012

A HOHWILLER

Le 03 AVR. 2012

Le Président



Charles GRAF



DIRECTION TERRITORIALE  
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
N°1 - 67000 STRASBOURG CEDEX 9  
TÉLÉPHONE : 03 88 31 20 00



Lobsann

Retschwiller

Hoffen

Kutzenhausen

Surbourg

Betschdorf



0 20 100m

#### 1. ANNEXES

- Secteur exposé aux nuisances acoustiques d'infrastructures de transport terrestre
- Forêt soumise au régime forestier
- Périmètre de protection archéologique

- Zones de dangers liées aux ouvrages de transport :
- IRE (zone des dangers significatifs)
  - PEL (zone des dangers graves)
  - ELS (zone des dangers très graves)

#### 2. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- AC1 Monument historique :
- Monument inscrit
  - Périmètre du champ de visibilité d'un monument historique inscrit ou classé
- AS1 Captage d'eau potable :
- Périmètre de protection immédiat
  - Périmètre de protection rapproché
- I3 Canalisation de transport de gaz
- I3 Canalisation de transport de gaz
- I4 Ligne électrique :
- Ligne électrique 63 kv
  - T1 Chemin de fer

COMMUNE DE

## SOULTZ-SOUS-FORETS

### Plan des annexes et des Servitudes d'Utilité Publique 2 au 1/5000

#### REVISION N°1 Approbation

VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU  
27 MAR. 2012

A HOHWILLER  
LE  
03 AVR. 2012  
Le Président



Charles GRAF

#### Périmètres de protection modifiés APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU  
27 MAR. 2012

A HOHWILLER  
LE  
03 AVR. 2012

LE PRÉSIDENT



Charles GRAF



DIRECTION TERRITORIALE  
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
10bis du département - Place du Charles Léon  
67964 STRASBOURG CEDEX 9  
Tél : 03 88 99 89 89 - Fax : 03 88 99 89 88 - Mail : dat@tdt.fr

Révision n°1  
Tracé du 29 mars 2012

#### 1. ANNEXES

Secteur exposé aux nuisances acoustiques  
d'infrastructures de transport terrestre

Forêt soumise au régime forestier

Périmètre de protection archéologique

Zones de dangers liées aux ouvrages de transport :

IRE (zone des dangers significatifs)  
 PEL (zone des dangers graves)  
 ELS (zone des dangers très graves)

#### 2. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AC1 Monument historique :

Monument classé

Monument inscrit

Périmètre du champ de visibilité  
d'un monument  
historique inscrit ou classé

AS1 Captage d'eau potable :

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

I3 Canalisation de transport de gaz

I4 Ligne électrique :  
 Ligne électrique 63 kv  
(Altenstadt - Preuschdorf)

T1 Chemin de fer



0 100m  
20

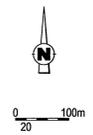
Cleebourg

Lampertsloch

Drachenbronn - Birlenbach

Lobsann

Memmelshoffen



Kutzenhausen

**PLU**

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNE DE

**SOULTZ-SOUS-FORETS**

**Plan des annexes et des Servitudes d'Utilité Publique**  
3 au 1/5000

REVISION N°1  
Approbation

VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU

27 MAR. 2012

A HOHWILLER

Le 03 AVR. 2012

Le Président



Charles GRAF

1. ANNEXES

Secteur exposé aux nuisances acoustiques d'infrastructures de transport terrestre

Forêt soumise au régime forestier

Périmètre de protection archéologique

Zones de dangers liées aux ouvrages de transport :

IRE (zone des dangers significatifs)

PEL (zone des dangers graves)

ELS (zone des dangers très graves)

2. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AC1 Monument historique :

Monument classé

Monument inscrit

Périmètre du champ de visibilité d'un monument historique inscrit ou classé

AS1 Captage d'eau potable :

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

I3 Canalisation de transport de gaz

I4 Ligne électrique :

Ligne électrique 63 kv

T1 Chemin de fer

Révision n°1  
Tracé du 29 mars 2012



DIRECTION TERRITORIALE  
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
URB & EQUIPEMENT - Pôle de Qualité Rive  
DROITE - STRASBOURG CEDEX 9  
03 88 11 11 11 - 03 88 11 11 11